

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-158 du 20 Septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de HAINAUT à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaients présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes : O. CONSTANT – J. STORET – A.M. BARBIER

MM. B. DE REU – J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – E. REMY – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU - A. DOBOEUF – J.N. MENAGE – J. FOSTIER – J. Ch. DERUE – F. MATHON – X. LEROUX - D. TABARY – H. COPIN – B. DUVERGE – L. ANTINORI – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – D. BEDU – M. BLONDEL – M. DELAUTRE – G. RICAUX

M. B. DE REU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE

M. H. TABARY absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF

M. J.M. PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ

M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN

M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par Mme M.C.BOUTTEMY

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. DELEVOYE

### Objet : Piscine Communautaire – Tarification – Activité Aqua-training

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de délibérer sur les tarifs des activités de la piscine communautaire « Oxygène du Seuil de l'Artois ».

Monsieur le Président précise qu'une nouvelle activité sera prochainement proposée par les Maîtres Nageurs à la clientèle de la piscine.

Il s'agit d'une activité d'aqua-training qui mêle à la fois activités d'aqua-cycle, d'aqua-douce et d'aqua-dynamic.

Monsieur le Président propose de fixer le tarif de la séance de 45 minutes à 8 € et de fixer le principe d'une réservation de cette séance pour la clientèle.

En conséquence, l'absence du client à la séance réservée entraîne la perte du droit d'entrée qui aura été préalablement acquitté.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place de l'activité Aqua-training à la Piscine de BAPAUME,
- d'approuver le tarif de cette nouvelle activité et de fixer ce tarif à 8 € la séance,
- de fixer le principe de la réservation de cette activité,
- de prévoir l'entrée en vigueur de cette activité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 20 septembre 2013 et transmission en Préfecture le 20 septembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 20 septembre 2013 et transmission  
en Préfecture le 20 septembre 2013

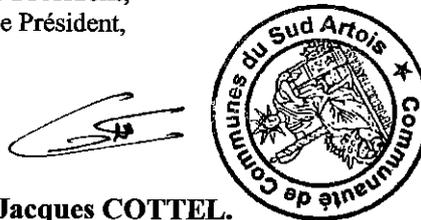
Pour le Président,  
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Pour le Président,  
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2013-158- 20/09/2013  
DEL PISCINE AQUA TRAINING

